

## **I.CERAM**

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 534 070,20 euros  
Siège social : 1 rue Columbia 87000 Limoges  
487 597 569 R.C.S. Limoges  
(la « **Société** »)

---

### **RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, de vous présenter les comptes sociaux et les comptes consolidés et de les soumettre à votre approbation.

L'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements requis par la loi ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais légaux.

#### **I - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2018 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28 DU CODE DE COMMERCE**

Notre Société a établi des comptes consolidés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

##### **1.1 Mode de présentation des comptes consolidés et méthodes d'évaluation**

Le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM comprend les sociétés suivantes :

- **I.CERAM** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.CERAM SRO** : filiale installée en Tchéquie et détenue à 100% par I.CERAM. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM sur le territoire de la république Tchèque.
- **LIMOUSINE DE BREVETS** : société installée à Limoges, détenue à 95% par I.CERAM et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.
- **I.CERAM PT** : filiale installée au Portugal, créée en juillet 2016 et détenue à 100 % par I.CERAM. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM sur le territoire du Portugal.
- **I.CERAM UF** : filiale installée à Limoges, créée en juillet 2016 et détenue à 100% par I.CERAM. Cette société a pour objet de porter un projet de construction d'un nouvel ensemble

immobilier. L'objectif est d'une part le renforcement des capacités industrielles, technologiques, sociétales et commerciales d'I.CERAM et d'autre part la volonté de faire de ce nouveau site une vitrine de sa qualité, sa rigueur et son savoir-faire au travers d'un showroom accueillant ses visiteurs.

- **ADDIDREAM** : société installée à Limoges, détenue à 49 % par I.CERAM et ayant pour objet la conception et la fabrication par impression 3D d'instruments et d'implants pour le domaine médical en général et pour le domaine de l'orthopédie en particulier. La société est une SAS au capital de 200 000 €, créée le 5 décembre 2017, enregistrée sous le n° 833 772 445 auprès du tribunal de commerce de Limoges.
  
- **I.CERAM SOUTH AFRICA** : société de droit sud africain, installée à Bloemfontein, détenue à 33,33 % par I.CERAM et ayant pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM, sur le territoire de l'Afrique du Sud. Cette société est enregistrée sous le n° 2016 / 404980 / 07 auprès de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle d'Afrique du Sud à Prétoria

La société I.CERAM clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM SRO est une filiale pour laquelle le Groupe I CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société Limousine de Brevet est une filiale pour laquelle le Groupe I CERAM a un contrôle majoritaire.

La société I.CERAM PT est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM UF est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société ADDIDREAM est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle minoritaire. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM SOUTH AFRICA est une filiale pour laquelle le groupe I.CERAM a un contrôle minoritaire. Cette filiale clôture ses comptes au 28 février.

Pour les besoins de la consolidation, des comptes intérimaires au 30 juin 2018 de l'ensemble des sociétés consolidées ont été établis.

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.CERAM a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés.

I.CERAM SRO, Société Limousine de Brevet, I.CERAM PT, I.CERAM UF, filiales du groupe, ont été intégrées globalement.

I.CERAM SOUTH AFRICA et ADDIDREAM sont donc intégrés en équivalence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire du Groupe I.CERAM sur les deux derniers exercices s'explique notamment par des dépenses de développement préalable à la mise de nouveaux implants céramiques chargés en molécules actives (antibiotiques), ainsi que par la mise en place progressive d'une équipe commerciale sur le plan national.
- Cette situation devrait perdurer pour les années à venir, mais le renforcement des fonds propres (augmentation de capital de 9 656 775,20€ en date du 19 octobre 2015) doit permettre de faire face aux besoins financiers liés à nos programmes de recherche.
- La société devrait percevoir au second semestre 2018 le règlement du crédit impôt recherche relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017.

## **1.2 Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2018 :**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, sur le premier semestre 2018, atteint 780 689 euros, contre 792 195 euros au 30 juin 2017, soit une diminution de 1.45 %. En neutralisant le chiffre d'affaires des opérations intra-groupe

Le résultat d'exploitation est négatif de (1 505 478) euros au 30 juin 2018, contre un montant négatif de (958 681) euros au 30 juin 2017.

Le résultat financier est négatif de (8 158) euros au 30 juin 2018 contre un résultat financier négatif de (19 994) euros au 30 juin 2017.

Le résultat exceptionnel est positif de 10 810 euros au 30 juin 2018 contre un résultat exceptionnel positif de 39 192 euros au 30 juin 2017.

Le résultat net après impôt de l'ensemble consolidé ressort négatif de (1 485 318) euros au 30 juin 2018 contre un résultat net négatif de (928 107) euros au 30 juin 2017.

## **II – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU SEMESTRE ECOULE**

### **1. Evènements significatifs au cours du semestre clos au 30 juin 2018**

Concernant la société I.CERAM, les évènements significatifs intervenus au cours du semestre écoulé sont les suivants :

#### **1.1 Opérations sur le capital :**

Aucune opération sur le capital n'est intervenue durant ce semestre.

#### **1.2 Crédit d'impôt recherche :**

Une demande de remboursement au titre du crédit d'impôt recherche de l'exercice civil clos le 31 décembre 2017 a été déposée durant le premier trimestre 2018 et n'a pas encore été remboursée. Le montant demandé auprès des services fiscaux est de 407 687 €.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche pour la période allant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 a été comptabilisé après son évaluation. L'estimation de ce crédit d'impôt recherche est de 240 570 €.

## **2. Risques et incertitudes**

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 2.4 « Facteurs de Risques » du Document de Présentation restent d'actualité.

## **3. Activité en matière de recherche et développement**

I.CERAM poursuit ses déploiements en matière d'innovation avec le dépôt d'un brevet assurant une protection longue durée des implants contre les bactéries grâce à un procédé permettant de fixer de manière définitive un antibiotique à la surface de l'implant. Cette protection contre les proliférations bactériennes, testée sur plusieurs types de surfaces (la céramique d'alumine poreuse, l'acier inoxydable et le titane), offre à I.CERAM un important relais de croissance.

Le développement avec succès d'un implant pouvant remplacer tout ou partie d'un os infecté avec une ostéo-intégration remarquable, incite les équipes R&D à intensifier leurs recherches afin de fournir une solution pour le traitement des métastases osseuses. Pour se faire, I.CERAM va dès 2018 constituer un Comité scientifique dédié à l'oncologie afin de maîtriser l'ensemble des paramètres techniques et médicaux.

L'étude clinique sur l'implant chargé qui sera lancée au cours de l'exercice 2018, permettra de démontrer les qualités et les avantages de cette technologie, notamment au niveau toxicité dans le sang. En effet, la capacité à relarguer un principe actif directement au cœur du squelette et de l'infection permet de réduire significativement le taux d'antibiotique ou de toute autre substance active dans le reste du corps.

## **4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

I.CERAM, suite à l'obtention du marquage CE continue la prospection de partenaires Européens notamment en Allemagne et en Autriche.

### **III - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE**

I.CERAM a obtenu le 16 juillet le marquage sur CE sur l'implant sternal non chargé.

I.CERAM a réalisé les deux premières ventes du sternum Céramil® avec des implants non chargés depuis l'obtention en juillet du marquage CE.

#### IV - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX POUR LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2018

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

##### Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la Société, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, atteint 765 559 euros contre un chiffre d'affaires de 782 665 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2017, soit une diminution de 2,2 %.

Le résultat d'exploitation est négatif de (1 402 190) euros au 30 juin 2018 contre un résultat d'exploitation négatif de (1 139 875) euros pour le semestre clos au 30 juin 2017.

Le résultat financier est positif de 9 558 euros au 30 juin 2018 contre un résultat financier négatif de (8 536) euros pour le semestre clos au 30 juin 2017.

Le résultat exceptionnel est positif de 10 763 euros au 30 juin 2018 contre un résultat exceptionnel positif de 39 252 euros pour le semestre clos au 30 juin 2017.

Le résultat net ressort négatif de (1 381 869) euros au 30 juin 2018 contre un résultat net négatif de (907 930) euros pour le semestre clos au 30 juin 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société est annexé au bilan.

#### V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

##### 1. Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2018 :

<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>Nombre total d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>
Investissement Développement	3 066 034	57,40%	6 052 670	68,57%
Public	2 274 668	42,6%	2 773 833	31,43%
<b>Total</b>	<b>5 340 702</b>	<b>100%</b>	<b>8 777 013</b>	<b>100%</b>

Pour rappel, les droits de vote double ont été introduits lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations sur le marché régulé Alternext NYSE Euronext à Paris des actions I.CERAM, admission qui a été réalisée le 19 décembre 2014.

## **2. Actionnariat des salariés**

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la société.

## **3. Actions d'autocontrôle et participations croisées**

Néant

## **4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité**

Vous trouverez joint en **Annexe 2** à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours du semestre clos au 30 juin 2016

## **VI – INFORMATION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### **1. Liste des mandats**

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans les entités autres que la Société.

### **2. Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux**

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société depuis l'admission des titres sur le marché Alternext.

\*\*\*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Limoges

Le 10 septembre 2018

André Kerisit

## ANNEXE 1

### TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES

#### PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours du semestre écoulé dans les entités autres que la Société.

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DURÉE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ AUX COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
<b>André Kerisit, 53 ans</b>	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Président du Conseil d'administration	Gérant de la société Investissement Développement Gérant de la société I.Ceram SRO Gérant de la société I.Ceram PT Gérant de la société I.Ceram U.F.
<b>Xale Finance dont l'administrateur délégué est Alain Vassal, 65 ans</b>	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
<b>Bertrand Buguet, 48 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015) Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
<b>Philippe Dupeyré, 63 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Jusqu'en janvier 2014 : Responsable au sein de Vallourec pour la conformité et Responsable de la déontologie au niveau du Groupe pour les opérations sur titres de la société
<b>Christophe Durivault, 39 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat

<b>Viviane Neiter, 60 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	<u>Mandats en cours ;</u> Sociétés cotées : Administrateur de Dolphin Intégration SA depuis janvier 2005 Administrateur de Prodware S.A depuis juin 2010 Administrateur de Spir Communication SA depuis juin 2014 Administrateur de Vêt Affairs S.A. depuis juin 2012 <u>Associations :</u> Administrateur de Reims Management School Administrateur de l'IEFP (Institut pour l'Education Financière du Public) Administrateur de Champagne-Ardenne à Paris 2030 Secrétaire de l'Association Edgar Faure Présidente de Champagne-Ardenne Place Financière <u>Mandats échus</u> Sociétés cotées : Kertel jusqu'en septembre 2010 Zeta Biotech jusqu'en décembre 2009
<b>Guy Viel, 75 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Membre du conseil d'administration	<u>Aucun mandat</u>

## ANNEXE 2

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 30 JUIN 2018

L'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2018 a délégué au conseil d'administration sa compétence ou consenti des délégations de pouvoirs, décrites ci-après, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la Société :

	DUREE DE VALIDITE	PLAFOND
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (8 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires (10 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (11 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société (13 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 80 000 euros pour les augmentations de capital ;

Aucune des délégations ci-dessus n'a été mise en œuvre dans le cadre du 1<sup>er</sup> semestre 2018.